

WWF France  
SOS Loire Vivante  
Fédération Départementale de Pêche  
et de Protection du Milieu Aquatique de la Haute-Loire  
Association Protectrice du Saumon  
AAPPMA de Langeac

M. Richard DIDIER  
Préfet de la Haute-Loire  
6, avenue du Général de Gaulle  
BP. 321  
43011 LE PUY EN VELAY Cedex

Langeac le 4 août 2009

Monsieur le Préfet,

Depuis de nombreuses années, nous enregistrons sur l'ensemble du Haut-Allier, une dégradation constante des milieux aquatiques, notamment en période estivale où la pollution domestique augmente, alors que le débit naturel des cours d'eau diminue. Cette situation, fortement exacerbée par les pompages intempestifs et anarchiques de certains agriculteurs, se reproduit tous les ans, et malgré le lancement d'un Contrat de Rivière en 1999, un SAGE en 2004, aucune mesure efficace n'a été prise. La situation est devenue inadmissible, vu les enjeux de conservation de cette zone Natura 2000, des orientations du Grenelle de l'Environnement et des Trames Vertes et Bleues.

L'origine des problèmes constatés sur le bassin de l'Allier et ses affluents sont principalement de deux ordres :

1- Absence ou dysfonctionnement de systèmes d'assainissement

Ainsi, à Langeac, seulement 20 % des rejets sont traités. En cas d'orage important ou de dysfonctionnement du réseau, l'intégralité des rejets se fait directement dans l'Allier. Sur cette commune, on a déploré le 2 juillet dernier un cas de mortalité de poissons lié à l'absence de traitement des eaux sur le ruisseau de Chadernac (300 poissons morts dont 120 truites). A St Julien des Chazes et à Prades, il n'existe aucun système d'assainissement qui assure le traitement des rejets alors que ces deux communes ont orienté leur

développement sur le tourisme. Cette situation a entraîné en 2008, une mortalité de plus d'une centaine de truites sur le ruisseau la Besque.

D'une façon générale on ne peut que constater l'état de carence de traitement des rejets de la vallée. L'état d'eutrophisation de la retenue de Poutes et l'interdiction de baignade consécutive à la présence importante de coliformes fécaux sur l'ensemble du Haut-Allier en 2008 en sont révélateurs. Il est regrettable que cette interdiction pouvant fortement porter atteinte à l'économie touristique de la vallée, n'a ni été mise en application en attendant innocemment des jours meilleurs, ni fait accélérer les projets de stations d'épurations annoncés depuis des années

## 2- Prélèvements d'eau

Depuis une quinzaine d'années, la culture du maïs destinée à l'ensilage s'est fortement développée dans la vallée. Jusque-là limitée aux abords de l'Allier, cette pratique s'est étendue aux différents affluents, avec pour conséquence d'importants pompages sur des cours d'eau à faible débit qui ne peuvent pas les supporter. On constate ainsi chaque année en juillet et Août, le non respect des débits biologiques et dans certains cas une mise à sec totale des cours d'eau. Ces différents ruisseaux font partie du patrimoine halieutique du Haut-Allier et contribuent, ou plutôt contribuaient à la reproduction de nombreuses espèces à forte valeur patrimoniale. On peut citer le cas du ruisseau de Peyrusse, mis à sec par différents pompages (Photos N°1 et 2). Ce ruisseau est non seulement peuplé en truites et en écrevisses à pattes blanches, mais alimente, près de sa confluence avec l'Allier, un incubateur à saumons dont l'AAPPMA de Langeac est gestionnaire, Autre cas, celui du ruisseau de Malgascon, où a été construit un barrage d'environ 3 m de hauteur pour l'irrigation. On se demande comment un tel ouvrage peut impunément exister, d'autant plus qu'aucun dispositif permettant la libre circulation des poissons ni contrôle du débit réservé n'ont été installés. En période d'étiage, aucun débit n'est restitué à l'aval, (Photos N°2 et 3), entraînant ainsi la mortalité de tous les poissons et la destruction du milieu.

Il est également regrettable, qu'aucune disposition, conformément à l'arrêté préfectoral du 22 mai 2007 définissant les niveaux de sécheresse et les restrictions des usages de l'eau en cas de sécheresse pour le département de la Haute Loire, n'ait été prise plus tôt, alors que le niveau de nos cours d'eau était au plus bas depuis plusieurs semaines.

De nombreuses plaintes restées sans suite jusqu'ici ont été déposées par la société de pêche de Langeac. On peut s'interroger sur les raisons qui ont conduit à cette situation, indigne d'un territoire qui se veut être touristique et un modèle pour la qualité de ses

eaux :« le Haut-Allier, là où la nature prend sa source » nous affirme le site de l'office intercommunal du Haut-Allier. Encore faudrait-il avoir de l'eau dans nos cours d'eau et des stations d'épuration ou des équipements individuels efficaces dans nos villages, non seulement pour assurer la survie des poissons mais aussi et surtout la qualité de vie de ses résidents.

Aussi, aux cotés de l'AAPPMA de Langeac, un collectif constitué par la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique, WWF France, SOS Lolre Vivante, l'Association Protectrice du Saumon se met en place avec pour objectif de dénoncer cette situation afin que des dispositions soient prises en faveur de nos cours d'eau.

Vous comprendrez, Monsieur le Préfet, qu'une telle situation ne peut plus perdurer et que nous ne pouvons plus laisser croire à une grande partie de la population, résidents et touristes, qu'avec des associations de défense de la nature comme les nôtres, ils n'ont aucun souci à se faire quant à la préservation de nos rivières et à la qualité des eaux !

**Nous voulons bien admettre que la situation ne peut pas être rétablie du jour au lendemain, mais des mesures appropriées et efficaces, faisant l'objet d'un programme précis de réalisation, doivent être prises et annoncées dès le début de l'année 2010 au plus tard !**

Après les objectifs affichés du Grenelle de l'environnement, comment pourrions nous croire aux annonces volontaristes du Président de la République et du Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du développement durable et de l'Aménagement du territoire, M. Borloo, si rien n'était fait, en particulier s'agissant d'une tête de bassin où le saumon est un symbole fort, dont l'espoir de retour a largement dépassé les limites du Haut-Allier ?

Conscients de la complexité du problème, et restant à votre entière disposition pour vous apporter toutes informations ou concours que vous jugerez utiles, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma très haute considération.

Pour le Collectif,

Georges FLORAND

Président de l'AAPPMA la Gaule langeadoise

**Copies :**

M. Bernard FRAGNEAU, Préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne,

M. Patrick STEFANINI, Préfet de la Région Auvergne

M. Franck CHAULET, Sous Préfet de la Haute Loire

M. René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne

M. Gérard ROCHE, Président du Conseil Général de la Haute-Loire

M. Guy VISSAC, Président du SMAT du Haut-Allier

M. Paul PICQ, Direction Régionale de l'Environnement Auvergne

M. Benoit SERMAGE, Directeur, DDEA de la Haute-Loire

M. Pascal BOMASSI, Délégué interrégional de l'ONEMA

M. Gilbert NATURALE, Délégué Régional d'Auvergne, Agence de l'Eau Loire Bretagne

M. Christian BUFFIERE, Directeur de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Loire.

M. Claude ROUSTAND, Président de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection du milieu aquatique

M. Jean THOMAS, Président du Conservatoire National du Saumon Sauvage

M. les Présidents des AAPPMA du Haut-Allier

**Revue halieutiques :**

Pêches sportives

Mouche Passion

La pêche et les poissons

Le pêcheur de France

**Presse locale régionale**

La Montagne

L'Eveil de la Haute-Loire





Ruisseau la Peyrusse, commune d'AUBAZAT  
Photo 1 et 2 : station de pompage





Ruisseau le Malgascon, le Monteil commune de MAZEYRAT d'ALLIER

Photo 3 : barrage et station de pompage

Photo 4 : aval des pompages